

**Avis adopté**

Séance plénière du 13 septembre 2023

*Le sens de la peine*

**Déclaration du groupe UNSA**

Beau sujet « le sens de la peine », Merci Monsieur et Madame les rapporteurs d'avoir creusé ce sujet qui pour le groupe UNSA est au cœur des réflexions sur le sens donné à la sanction. **Nous partageons donc les préconisations contenues dans cet avis et nous le voterons.**

Cependant l'occasion m'est donnée à cette tribune de partager avec vous la question de la récidive. Aucune étude n'a démontré l'effet dissuasif de l'emprisonnement sur la délinquance, ni l'efficacité à prévenir la récidive. 43 % des personnes initialement incarcérées pour vol simple récidivent dans l'année qui suit la libération de prison et ce taux augmente avec le nombre de condamnations antérieures.

Seul un profil des personnes est dessiné puisqu'il s'agit principalement de personnes jeunes à faible niveau d'études, cumulant des difficultés sociales et psychologiques. Sans accompagnement à la sortie, la porte est grande ouverte à la récidive.

Tout cela représente un coût économique pour la société et ne résout en rien la question de la peine si ce n'est que l'incarcération protège la société. Donc une meilleure réflexion sur les peines alternatives s'impose car il y a un écart significatif entre le bracelet électronique et la semi-liberté et a fortiori l'incarcération. Tout cela doit être mieux appréhendé dans le cadre du prononcé de la peine et des conditions de détention.

La réinsertion des détenus est un enjeu démocratique. Il ne s'agit pas seulement de gérer le moment de la sortie mais de mieux préparer, avec les détenus eux-mêmes la vie d'après. Et j'ajoute que les personnels pénitentiaires trouveraient davantage de sens à leur action quotidienne si cette démarche prévalait.

Je vous remercie de votre attention.